



**MAIRIE DE BOUSSENS**  
**31360**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de Convocation :</b> <b>28 janvier 2021</b>
<b>Nombre de Conseillers</b> en exercice : 15 présents : 13
<b>Nombre de voix</b> Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 2-5

L'an **deux mille vingt et un** et le **04 février**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents** : M. SANS (proc.), Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT (proc.), MM. LIVOTI, AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes, COURTOUX, SANDY.

**Absents excusés** : M. EVIN (proc. à Mme AIMONE-CAT), Mme AGUILA (proc. à M. SANS)

**Secrétaire de séance** (art L2121-15 CGCT) :  
**Monsieur Frédéric DESHONS**

**Objet : Remplacement des convecteurs de la Salle Djellali - Engagement de la dépense - Demande aide financière**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les convecteurs de la Salle Djellali sont défectueux. Il propose de profiter des travaux de réaménagement intérieur de cette salle pour les remplacer.

Un devis a été demandé à l'Entreprise HYDROSYSTEM, 934 chemin de Souilla, 31220 MONDAVEZAN, titulaire du Marché à Bons de Commande « Chauffage » qui propose le remplacement de ce matériel pour un montant de **QUATRE MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS HORS TAXES** (4 915.00 € HT).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer quant à cet investissement.

**Où** l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des présents :

- de remplacer les convecteurs de la Salle Djellali ;
- d'accepter la proposition de l'Entreprise HYDROSYSTEM, 934 chemin de Souilla, 31220 MONDAVEZAN pour un montant de **QUATRE MILLE NEUF CENT QUINZE EUROS HORS TAXES** (4 915.00 € HT) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette opération ;
- d'engager la dépense sur le Budget Communal 2021, section d'investissement, compte 2313 ;
- de demander une aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Affiché le **08 février 2021**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **05 février 2021**

Le Maire,  
Christian SANS

